

du XIX<sup>e</sup> siècle, qui a rendu l'Alsace à l'Allemagne, que le cruel Louis, qui a volé cette province à la mère-patrie !... (page 50.)

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du jeudi 6 mars.

La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes.

Pas d'incident sur le procès-verbal.

Reprise de la discussion du projet tendant à régler les attributions des pouvoirs publics.

M. de la Bassettière monte à la tribune: L'honorable membre vient développer, sur le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 2, confiant au président de la République le droit de demander, par un message motivé, une nouvelle délibération, un paragraphe additionnel ainsi conçu: « A moins qu'il (le président de la République) n'ait été entendu dans la discussion... » L'orateur rappelle que son amendement avait d'abord été adopté par la commission des Trente. Il ajoute que cet amendement était conforme aux idées de ce grand parti conservateur qui, sans nourrir aucun sentiment d'hostilité contre le gouvernement, veut empêcher de pencher du côté du parti radical, et le maintenir dans la ligne de l'opinion qui représente aux yeux de l'auteur la majorité véritable du pays. (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.)

L'amendement a donc pour objet de donner une base sérieuse au principe de la responsabilité ministérielle, sauvegarde de la dignité et de l'indépendance de l'Assemblée. Incidemment, l'orateur critique, comme étant excessif, le délai de deux mois accordé au président de la République pour la promulgation des lois et se réserve de présenter un temps et lieu un amendement tendant à abréger ce délai. En attendant, l'orateur recommande à la sollicitude de l'Assemblée une disposition qui, émanant de cette minorité de la commission à laquelle l'honorable M. de Larcy a déclaré appartenir, est due, suivant lui, à une pensée de sage conciliation. (Rumeurs à gauche.) L'orateur n'admet pas, en effet, que le président de la République ait le droit de demander pour les lois d'urgence une seconde délibération lorsqu'il a été entendu dans la première.

Malheureusement, l'Assemblée est très agitée et très bruyante. Le président réclame en vain le silence.

C'est un parti pris s'écrie M. Dahirel.

Enfin, un silence relatif s'établit, et l'orateur, reprenant son développement, adjuce l'Assemblée de ne pas se discréditer moralement en se déjouant. Il signale le danger auquel elle s'exposerait en se livrant à la merci d'une personnalité, si haute qu'elle soit. En même temps, il revendique les droits de la nation, que l'Assemblée sacrifierait si elle s'abandonnait elle-même. L'orateur conclut en invoquant l'intérêt suprême et le salut de la France. (Vifs applaudissements à droite.)

M. Crivart, au nom de la commission, combat l'amendement de l'honorable Bassettière et maintient tel quel le texte du projet. L'orateur estime qu'il n'est que juste de laisser au président de la République l'exercice du veto suspensif, même lorsqu'il a été entendu.

En effet, le débat peut n'avoir pas été épuisé, il peut prendre une direction nouvelle et imprévue, et il se peut que le président n'ait pas eu l'occasion de présenter tous ses arguments. D'ailleurs, les autres dispositions du projet offrent à l'indépendance de l'Assemblée souveraine des garanties suffisantes.

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il s'agit ici de lois déclarées urgentes et que, par conséquent, il importe de prévenir l'Assemblée elle-même, contre ses propres intrusions, c'est-à-dire contre les décisions précipitées qui peuvent être souvent l'œuvre d'une majorité d'incident pour ne pas dire de renouveau. Et quel empêchement peut craindre de la part du pouvoir exécutif une assemblée qui demeurera en tout état de cause maîtresse absolue de ses décisions? Les défiances et les appréhensions dont M. de la Bassettière s'est fait l'organe ne semblent donc pas justifiées. Pour toutes ces raisons, l'orateur conclut au rejet de l'amendement.

Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Labassettière, qui est rejeté par 493 voix contre 149. (Mouvement.)

Sur ce même article, M. de Labassettière développe un autre amendement tendant à réduire de deux mois à un mois le délai laissé au président de la République pour la promulgation des lois votées par l'Assemblée. L'orateur expose en substance qu'il importe d'empêcher que l'Assemblée, arrivée au terme de ses travaux, ne voie annuler le résultat de ses délibérations.

Rejet de ce nouvel amendement et adoption du dernier paragraphe de l'art. 2.

Un scrutin s'ouvre sur l'ensemble de l'art. 2, qui est adopté par 489 voix contre 142.

M. de Belcastel demande, par voie d'article additionnel, que, dans aucun cas, le veto suspensif ne puisse s'appliquer aux lois constitutionnelles.

M. le duc de Broglie objecte que cet amendement, rédigé en termes trop vagues, ne saurait être accepté par la commission.

M. de Belcastel demande le renvoi à la commission.

Le duc de Broglie déclare que la commission repousse le renvoi.

M. de Gavardie proteste, au nom de la dignité de l'Assemblée et de l'intérêt du pays, contre l'acte désigné fait par la commission à l'amendement Belcastel. L'orateur supplie la commission d'accepter un renvoi qui est sollicité par une fraction si considérable de l'Assemblée.

M. Arago Baragnon, dans l'intérêt de la clarté et de la conciliation, appuie la demande de renvoi, et demande si le gouvernement partage l'avis de la commission.

Le duc de Broglie, du moment où l'on pense que la clarté n'est pas suffisante, déclare que la commission ne s'oppose plus au renvoi. (Mouvement.) Elle s'en remet entièrement à la décision de l'Assemblée.

Le renvoi est mis aux voix. Une première épreuve est déclarée douteuse.

Le président annonce alors que la commission demande le renvoi. En ce cas, le renvoi est de droit. (Applaudissements à droite. — Vive agitation à gauche.)

M. E. Arago monte à la tribune pour rappeler que réglementairement, on ne parle pas entre deux épreuves. Il faut donc que la seconde épreuve ait lieu! L'orateur se plaint aussi que le rapporteur n'ait pas pris soin de consulter la commission avant de dire que la commission acceptait le renvoi.

Le président objecte que le deuxième motif invoqué par M. Arago tombe devant le règlement qui porte que le renvoi est de droit si le rapporteur le demande. Quant au premier motif, il n'est pas non plus justifié par le règlement qui interdit de reprendre une discussion entre deux épreuves, mais qui ne saurait autoriser le président à ne pas tenir compte d'une demande formulée par un rapporteur. (Réclamations à gauche.)

Le président ajoute que c'est là une question de bon sens et de bonne foi. (Nouvelles réclamations à gauche. Applaudissements à droite.)

M. Lepère objecte que, strictement, un vote est intervenu; ce qui n'est pas intervenu, c'est la constatation du vote. Donc, le rapporteur n'avait pas le droit de parler. Il n'avait pas non plus le droit de porter à la tribune une opinion personnelle non examinée par la Commission.

Le duc de Broglie réplique que la Commission avait délibéré sur la question de renvoi.

M. Lambert Ste-Croix demande l'ordre du jour qui, s'il est voté, donnera raison au président de l'Assemblée.

L'ordre du jour est mis aux voix et adopté. En conséquence, le renvoi est acquis.

Sur l'art. 3, concernant la procédure à appliquer aux interpellations, M. Sansas développe un amendement portant que les questions ministérielles et gouvernementales ne pourront être résolues qu'à la majorité des 2/3 des voix avec le concours des 2/3 au moins des membres de l'Assemblée.

Rejet de l'amendement Sansas.

Sur la demande de M. Lucien Brun, la discussion est continuée à demain.

M. Pouyer-Quertier demande qu'il y ait demain réunion de bureaux pour que l'on complète la nomination des commissaires chargés de l'examen des traités de commerce. L'orateur se plaint que cette commission ait été reconnue sans que les bureaux aient été convoqués régulièrement.

M. l'amiral Jaurès estime qu'il y a eu un oubli de la question, mais la nomination de la Commission est régulière.

M. Pouyer-Quertier insiste pour que les bureaux soient convoqués pour samedi prochain.

Le président rappelle la jurisprudence de l'Assemblée en l'espèce.

La séance est levée à 5 h. 30.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 6 mars.

Nous assistons à une véritable débâcle du parti conservateur tout entier.

Vous savez que M. de Ventavon devait soutenir un amendement supprimant les trois premiers articles du projet de la commission. Ces trois articles, qui règlent le cérémonial des apparitions de M. Thiers à la tribune, sont si ridicules qu'on était presque assuré de la victoire sur un pareil sujet. Le gouvernement en était presque venu à désirer le maintien de ces articles, ne fût-ce que pour rendre la Chambre odieuse au pays. Pour l'honneur de l'Assemblée, leur suppression était urgente. Et cette première victoire, en mettant les rieurs du côté de la Chambre, aurait imprimé à la droite entière un certain entrain pour attaquer l'autre.

Au dernier moment, M. de Ventavon a perdu confiance; il a craint un échec, et voilà pourquoi, il a retiré son amendement. MM. Fresneau et de Carayon-Latour n'ont pu le sauver du naufrage. Quand à M. Raoul Duval, il espérait pouvoir racher cette défaite par un amendement qui demandait que le chef du pouvoir ne collaborât à la confection des lois que par des messages et que les interpellations ne pussent être adressées qu'aux ministres.

Mais la Chambre, découragée, n'a même pas écouté l'orateur; tandis qu'il parlait, le bruit des conversations particulières couvrait sa voix. Malgré son aplomb habituel et ses remarquables qualités de tribune, M. Raoul Duval s'est laissé déconcerter par cet accueil, auquel il n'est pas habitué; son découragement s'est promptement communiqué à ses amis. Quand la chambre a été appelée à se prononcer par assis et levé sur son amendement, c'est à peine si nous avons pu constater 60 à 80 personnes se levant à la droite pour l'appuyer.

Cependant, l'article premier du projet de loi est si drôle que j'avais peine à croire que, dans un scrutin public, il se trouvât une majorité de députés assez courageuse pour attacher leur nom à la consécration d'une pareille œuvre.

L'extrême gauche et l'extrême droite ont, en effet, eu cette pudeur. Elles ont entraîné quelques hommes de la droite modérée. Mais enfin de compte, l'article

premier a été voté. Le parti conservateur n'a pas tardé à se repentir de son manque de présence d'esprit. Car, malgré l'heure avancée, le gouvernement a fait immédiatement aborder la discussion de l'article deux, qui donne à M. Thiers le droit de veto, droit auquel le chef du pouvoir paraît beaucoup tenir; là, il a été appuyé par tout le monde, excepté par la droite, et celle-ci, réduite à ses seules forces, n'a même pas osé demander un scrutin, qui aurait mis en lumière son isolement.

En somme, la bataille commencera par une véritable déroute. Aujourd'hui nous aurons probablement, sur les articles trois et quatre, à entendre les vrais orateurs de la droite, MM. Ernoul et Lucien Brun. Espérons qu'ils sauront rétablir un bon terrain de combat.

Du reste, la défaite de la droite n'est pas une victoire pour le centre droit, car il est accueilli dans tous les groupes avec une hostilité cruelle. Le centre gauche paraît voir en lui un rival de valeur auprès de M. Thiers, et, soit dans ses salons, soit à l'Assemblée, met une ardeur jalouse et hargneuse à éloigner les membres du centre droit de la personne du président. La gauche accuse le centre droit de vouloir lui escamoter sa République, et la traite avec une défiance insolente. Elle a couvert de huées M. le duc de Broglie quand il est monté à la tribune pour répondre à M. Raoul Duval.

Quant à la droite, elle voit dans le centre droit un faux frère et le traite de Tures à Maures. Ce malheureux centre droit se bat les flancs pour faire bonne contenance. Son isolement paraît lui peser beaucoup. En somme, jamais le parti conservateur n'avait été plus divisé. — Je vous dis les choses telles qu'elles sont; il serait bien inutile de chercher à les cacher, elles sont trop visibles.

Hier, à eu lieu, dans la salle de la rue Grenelle Saint-Germain, une très intéressante réunion. Le comte Albert de Mun a, comme d'habitude, très vivement intéressé un nombreux auditoire par éloquentes allocution sur l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers. Il y en a maintenant cinq d'établis à Paris, et qui réussissent parfaitement. En traçant le tableau trop vrai des plaies de notre organisation sociale, M. Albert de Mun a indiqué les remèdes, et, avec sa parole imagée et convaincue, il a manifesté une foi invincible dans un triomphe prochain de la vérité catholique.

DE SAINT-CHÉRON.

ÉTRANGER

On mande de Saint-Sébastien, 6 mars, à l'Agence Havas:

On dément la nouvelle qu'une bataille aurait eu lieu à Irún. On n'a pas même tiré un coup de fusil.

La voie est rétablie avec transbordement et protégée par des troupes. Dans toute la province, on compte à peine un millier de carlistes qui se dispersent par groupes devant les troupes et les 2.500 volontaires.

On a été obligé d'organiser le transbordement sur la voie d'Irún, parce que les carlistes avaient enlevé 13 rails au souterrain de Gamchoingqueta.

Les carlistes avaient creusé à l'une des extrémités de ce tunnel, sept trous de mines chargés de dynamite, qui n'ont pas éclaté.

Nous empruntons les extraits suivants à une lettre écrite de Bayonne au Times:

L'émigration de Madrid et des autres parties de l'intérieur continue, en dépit des assurances de paix morale et matérielle qu'on nous donne. Depuis que la république a été proclamée à Madrid, il ne se passe pas de jour qui ne nous amène des émigrants de Castille, d'Aragon, etc., par douzaines. La plupart d'entre eux sont comme accablés par les maux actuels de leur pays et par ceux qu'ils prévoient. Le maréchal Serrano a si peu de confiance dans la situation, qu'il a eu le soin d'envoyer sa famille loin de cette capitale où il a si longtemps gouverné comme premier ministre et comme régent.

Les fugitifs se sont surtout retirés à Biarritz, à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz. Parmi les derniers venus, indépendamment de la famille de Serrano, on compte les Heredia, les Heredia Spinola, les Guaiquil, les Reina, etc. Le général Gamunde qui, il y a seulement quelques jours, était capitaine-général de la Catalogne, se trouve maintenant à Bayonne, ainsi que divers autres officiers de l'armée.

Parmi la foule des généraux, il n'en est pas un seul qui, depuis la mort d'O'Donnell, se soit montré capable de maîtriser la révolution. Mais, à vrai dire, que peut faire un homme à la tête de soldats habitués à fraterniser avec la populace, à se débarrasser, à jeter leurs armes, à se retourner tranquillement chez eux, à obliger leur chef à prendre la fuite pour éviter d'être mis à mort? Les officiers restés dans la citadelle de Barcelone ont été maintes fois menacés par les hommes chargés de les garder; l'un d'eux fut mis à genoux, il y a seulement deux ou trois jours, et allait être fusillé sans l'intervention d'un sergent.

La situation dans les provinces espagnoles est lamentable; toute espèce d'ordre public a été perdue, sauf dans la région où les carlistes ont en ce temps d'organiser leur domination: l'armée est en pleine dissolution, il est maintenant impossible d'en douter. A

Valence, à Pampelune, à Lerida, dit le Soir, elle déserte, vend ses équipements et tourne le dos à l'ennemi. A San Roque, près de Gibraltar, les carabiniers se révoltent au nom de Charles VII, et les officiers leur donnent l'exemple.

Si le désordre grandit de toutes parts, sans rencontrer devant lui aucun obstacle sérieux, le mouvement carliste, les renseignements envoyés aux différents journaux en font foi, prend des proportions immenses, « effrayantes », dit un correspondant de Paris Journal; les bandes sont à peu près maîtresses des provinces. Les bulletins de victoires publiés par la Gazette officielle sont régulièrement l'annonce d'autant de défaites subies par les colonnes républicaines.

L'armée de Morionès est réduite par les désertions à la moitié de son effectif; les carabiniers de Reuss n'ont consenti qu'à grand-peine à rendre leurs armes et à ne pas les porter aux carlistes. L'arrivée du général Nouvilles en Navarre ne rendra à ces troupes aucune cohésion; les volontaires qu'il amène causeront sans doute la fuite du peu de vrais soldats qui lui restent.

Les dépêches envoyées aux journaux du matin disent que l'armée carliste serait déjà forte de plus de 40.000 hommes dans le Nord; elle s'augmente à chaque heure; la Esperanza, du 1<sup>er</sup>, signale un des exploits du corps de la Navarre; dans une affaire très-meurtrière, dirigée par Madrazo, la garde-civile n'a conservé que 19 hommes; le chef carliste lui-même a été blessé.

Les mêmes dépêches assurent que les opérations de l'armée de Catalogne seraient déjà commencées au delà de l'Ebre.

La panique est si grande à Madrid que si un corps d'armée de Charles VII pouvait y arriver, il serait accueilli avec enthousiasme, même par les adversaires de la royauté légitime.

On annonce aujourd'hui que l'Andalousie est tout entière dominée par les communeux. A Palma (Majorque), la cavalerie s'est révoltée en apprenant la proclamation de la République.

On écrit de Rome, 3 mars 1873

La réponse si noblement royale et chrétienne du comte de Chambord à Mgr Dupanloup, suscite en Italie un mouvement d'enthousiasme. Personne ne doute de la restauration de la légitimité en France; ce n'est qu'une question de temps. Seulement, à considérer la pente que M. Thiers a donnée aux affaires politiques, on se demande avec terreur par quels événements terribles la France devra passer pour devenir digne de cette restauration.

Jamais, depuis le temps des luttes de l'antiquité païenne et du christianisme naissant, Rome n'avait peut-être présenté plus vivement le contraste des deux villes, de la ville papale et de la ville révolutionnaire. Jamais les ténèbres et la lumière n'avaient été plus séparées, l'impie et la foi plus énergiquement accusées. Du côté des buzzarri, c'est une recrudescence effroyable de turpitudes, de désordres, de désespoirs, d'ambitions, de sombres pressentiments; du côté des catholiques, c'est un mouvement merveilleux de piété, de ferveur, de bonnes œuvres, d'harmonie, de confiance et d'amour.

Le buzzarri ont la lâcheté de très-mal défendre leur roi et leurs institutions, et le parti républicain s'affirme avec prudence dans les journaux, travaille activement dans les sectes, d'accord avec les communards de France et d'Espagne. Les Romains s'unissent à leur roi, le Pape Pie IX, emploient les armes pacifiques de la prière pour sauver leurs droits et les droits de l'Église, et se sentent appuyés par les vœux et le concours spirituel de toute la chrétienté. Je réserve pour un moment plus opportun ce que j'ai à dire des buzzarri; mais je ne crois pas devoir passer sous silence la manifestation sublime que viennent de faire pendant trois jours les Romains à Saint-Pierre, à l'occasion d'un Triduo pour implorer l'intercession des saints fondateurs d'ordres religieux en faveur de ces ordres mêmes auxquels le monde doit sa civilisation et son honneur. Plus de 30.000 Romains se sont rendus, ces trois jours, à la basilique et ont rappelé les grands concours et les grands spectacles des plus beaux jours du pontificat.

L'espace dont je dispose ici est trop restreint pour me permettre de décrire ces cérémonies, comme aussi de dire tous les actes du souverain Pontife qui, chaque jour, reçoit de nouvelles députations, entend d'émouvantes adresses, et y répond par des improvisations d'une simplicité et d'une onction apostoliques. Mais je ne puis m'empêcher de rendre le sentiment de certitude spirituelle qui émeut toutes les âmes romaines. Quelle que soit la situation du monde, on considère l'avenir avec une confiance entière. Sans doute il faut que le regard aille au delà de l'horizon parce que, entre nous et cet horizon, se placeront peut-être des fleuves de sang et de vastes incendies. Mais la foi traverse ces fleuves et ces incendies, en prenant de nouvelles forces.

J'ai dit que les républicains s'agitaient fort. Si j'en crois des nouvelles peu suspects, la maison d'un patriote célèbre, du joaillier Castellani, serait le rendez-vous des chefs du mouvement qui auraient tout préparé, jusqu'au cabinet futur et les proclamations de la république. Mais je donne la nouvelle sous toute réserve.

M. Ozenne traite avec le gouvernement italien pour la révision du traité de commerce. Si M. Ozenne ne s'est pas pourvu d'une forte dose de patience, il se fera du mauvais sang. Les ministres italiens sont décidés à l'accabler de politesses et à trainer les affaires en longueur.

Pendant qu'on prépare la république, le roi Victor-Emmanuel est à la chasse aux canards dans les marécages de Licola.

On attend Amédée, qui recevra les plus grands honneurs pour sa loyauté et sa noble conduite. Pour qu'un roi soit déclaré loyal et de noble conduite, il faut qu'il cède sa place à la république. Telle est la morale des manifestations auxquelles vont se livrer les municipalités et la garde nationale. Bien qu'il aille à la chasse aux canards, Victor-Emmanuel est trop intelligent politique pour ne pas apprécier la signification des honneurs rendus à son fils.

Il paraît que la lettre de Victor-Emmanuel à don Amédée, publiée par les journaux, est apocryphe.

Le nombre des crimes, des vols et des attentats de tous genres mêlés à des malversations d'officiers publics à Rome et dans toute l'Italie, est en croissance et contraste avec les diatribes des feuilles ministérielles.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Un grand nombre d'industriels du Nord, de l'Est, de la Bassin-Normandie, de Rouen, de Roubaix, des Vosges, etc., etc., se sont réunis avant-hier, à Paris, pour examiner les projets de conventions entre la France, l'Angleterre et la Belgique.

Ils ont été unanimes à repousser les projets, qu'ils considèrent devoir exercer une influence désastreuse sur l'industrie française; ils trouvent que l'on fait aux nations étrangères des concessions que l'industrie française ne pourrait supporter.

A l'unanimité la réunion s'est déclarée opposée à l'adoption des conventions qui causeraient au travail national une perturbation plus grande que n'en ont causé les traités de 1860, et dont la France ne pourrait pas se relever.

L'Echoue Nord et le Progrès du Nord ont reçu de MM. Testelin et Derégnacourt membres de l'Assemblée nationale, la lettre que nous reproduisons ci-dessous:

Monsieur le rédacteur,

Nous pensons que dans les circonstances graves où nous nous trouvons, il importe d'éviter toute équivoque sur la portée de nos votes. Il est bon que nos amis sachent, avant tout, que ce ne sont point des votes de défiance ni d'opposition contre l'illustre M. Thiers. Cette opposition serait d'autant plus injuste que le discours qu'il a prononcé dans la séance du 4 mars ne laisse place à aucune espèce de doute sur ses sentiments: il a déclaré que le gouvernement actuel est républicain, qu'il en a reçu le dépôt, qu'il le transmettra intact à son successeur et qu'il travaille à améliorer les institutions existantes; tel est, suivant nous, le résumé exact de ses paroles.

Malgré cela, nous avons voté contre toutes les propositions de la commission des Trente, et nous continuerons de faire de même, sauf pour celle relative à l'organisation du pouvoir exécutif. Toutes ces propositions, en effet, sont incompatibles avec l'organisation d'une république telle que nous la désirons, mais nous comprenons fort bien qu'on puisse penser autrement que nous sur ce sujet.

Aussi nous n'hésiterions pas à voter l'ensemble des propositions contre lesquelles nous allons voter en détail, si M. le président de la République en faisait une question de gouvernement et qu'il fut en danger de se trouver en minorité.

Nous sommes tellement convaincus de la nécessité de maintenir M. Thiers au pouvoir, que nous ferions taire, dans cette circonstance, nos opinions personnelles, persuadés que nos amis ne nous reprocheraient pas cette contradiction.

Veillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération.

A. TESTELIN, J. DERÉGNACOURT.

Sur l'un des points de l'enceinte de la ville, raconte le Progrès du Nord, à l'endroit où l'Arbounoise traverse les fortifications, a été pratiquée ce qu'on appelle une porte d'eau, destinée à empêcher toute communication entre l'intérieur et l'extérieur de la ville. Malheureusement et par suite d'une négligence du génie militaire, cette porte n'était fermée qu'en apparence, et le premier venu pouvait l'ouvrir sans la moindre difficulté. Des fraudeurs n'ont pas tardé à en profiter, au grand préjudice de l'octroi municipal.

Pendant la nuit, une barque silencieuse remontait le cours de l'Arbounoise et traversait les fortifications. Pour ouvrir la porte, les nautonniers nocturnes avaient que la peine de pousser l'un des battants. Un peu plus loin, ils arrêtaient l'embarcation et déposaient sur une rive hospitalière les pipes d'alcool qu'on emmagasinait aussitôt dans un local voisin. Depuis combien de temps ce petit trafic durait-il? On l'ignore. Toujours est-il que la surveillance des employés de l'octroi a fini par le découvrir. Les pipes introduites en fraude, qui se trouvaient encore dans le magasin, ont été saisies avant-hier.

Intulte de dire que le génie militaire a été prié de mettre une bonne serrure à la porte.

On écrit du Cateau:

On croyait généralement jusqu'ici que la Chine seule avait le monopole barbare et peu enviable de la destruction des enfants nouveau-nés.

Une commune de ce canton, Basuel, vient pour la troisième fois en peu d'années nous prouver à quel point la démoralisation en est arrivée en notre pays.

On a retrouvé ce matin, dans la cour de M. Edmond Hierlemon, cultivateur à Becqueriaux, hameau dépendant de cette commune, le corps à demi dévoré par les chiens d'un nouveau-né.

M. le juge-de-peace du canton, accompagné de la gendarmerie, est allé immédiatement sur les lieux, procéder à une minutieuse enquête.

On nous annonce l'arrivée prochaine de M. le procureur de la République, de Cambrai.

Il est bien à désirer que cette fois, la coupable puisse être découverte et n'échappe pas au châtiement qu'elle a bien mérité.

(Libéral de Cambrai)